

Marseille, le 28/08/2017

À Monsieur Nicolas REVEL

Directeur de l'UNCAM

**Association Nationale  
des Internes en  
Chirurgie Orale**



**Président**

Mehdi HADJ SAÏD

president.anico@gmail.com

**Vice-Présidente**

Marine MONDOLONI

1ervp.anico@gmail.com

**Secrétaire**

Sarah TAKADOUM

secretariat.anico@gmail.com

**Trésorière**

Kinz BAYET

tresorier.anico@gmail.com

« à même formation, même rémunération »

Cher Monsieur,

A l'approche de la reprise des négociations conventionnelles entre Chirurgiens-Dentistes et Assurance Maladie, nous aimerions pointer du doigt la situation qui est la nôtre en tant qu'internes en chirurgie orale.

Il existe en France des dentistes qui ne font pas 6 mais 10 années d'études après leur baccalauréat : ce sont les chirurgiens oraux. Ils sont très peu nombreux (une quinzaine par promotion), jeunes (première promotion d'internes en 2011), et surtout très compétents.

La chirurgie orale est en effet la seule spécialité exercée à la fois par des dentistes et des médecins, qui font le même internat de 4 ans, dans les mêmes promotions, dans les mêmes stages hospitaliers, dans les mêmes conditions, pour la même formation, et finalement pour le même diplôme.

Par ce statut de spécialiste, ces dentistes renoncent à l'ensemble des actes à honoraires libres (prothèses dentaires), et leur activité se limite aux actes de chirurgie (avulsions dentaires principalement) dont les tarifs sont opposables et qui étaient avant 2011 l'apanage des stomatologues que nous avons remplacés.

Les chirurgiens oraux médecins, qui ont donc suivi la même formation que les chirurgiens oraux dentistes, peuvent bénéficier des avantages conférés d'une part par leur statut de spécialiste, d'autre part par leur possibilité d'accès au secteur 2. C'est là que le bât blesse.

Cette situation d'inégalité n'est plus tenable pour nous autres internes, que nous soyons médecins ou dentistes.

Nous demandons donc les mêmes droits pour les chirurgiens oraux issus de la filière dentaire que pour ceux issus de la filière médecine :

- Alignement du tarif de consultation sur celui des médecins spécialistes (Cs).
- Accès au secteur 2 ou à des honoraires libres adaptés à notre pratique.
- Accès à la facturation d'un avis ponctuel de consultant (C2).

Nous sommes persuadés que vous saurez trouver une mesure d'exception pour régulariser notre situation.

L'effort demandé est réel. Mais le manque à gagner l'est tout autant vis-à-vis de nos confrères omnipraticiens qui compensent le leur par la prothèse dentaire, et vis-à-vis même de nos confrères chirurgiens oraux médecins qui compensent le leur par l'accès au secteur 2.

Mehdi HADJ SAÏD

Président de l'Association Nationale des Internes en Chirurgie Orale (ANICO)

Marseille, le 28/08/2017

À Monsieur Nicolas REVEL

Directeur de l'UNCAM

Association Nationale  
des Internes en  
Chirurgie Orale



Président

Mehdi HADJ SAÏD

president.anico@gmail.com

06 74 66 31 73

Vice-Présidente

Marine MONDOLONI

1ervp.anico@gmail.com

Secrétaire

Sarah TAKADOUM

secretariat.anico@gmail.com

Trésorière

Kinz BAYET

tresorier.anico@gmail.com

Monsieur le Directeur Général,

Vous trouverez ci-joint un courrier émis par notre association, et qui décrit brièvement une situation dont très peu de gens se soucient, mais qui est la notre depuis que notre spécialité fut créée il y a maintenant 6 ans.

L'adage selon lequel : "à même formation, même rémunération", reste un adage et ne constitue pas une vraie base juridique. Vous conviendrez cependant du sentiment d'injustice éprouvé par de futurs chirurgiens dont le travail et l'investissement ne seront pas valorisés de la même façon selon qu'ils soient médecins ou chirurgiens-dentistes, avant leur spécialisation, commune.

Ce travail et cet investissement sont pourtant les mêmes.

Vous savez, j'en suis persuadé, trouver une solution élégante à notre problématique, et me tiens à votre entière disposition pour avancer en ce sens.

Respectueusement.

Mehdi HADJ SAÏD

Président de l'Association Nationale des Internes en Chirurgie Orale (ANICO)